



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°7
28 février 2006

58 Conseil

59 Informations

- Le Barreau en Images
- Initiadroit
- Direction des services fiscaux
- Procédure devant la Cour d'assises
- RCP - On croit rêver (suite et fin) p. 60

59 Europe

- Appels d'offres
- Prochains Entretiens communautaires à Bruxelles

60 Agenda

- Formation à la médiation - session mars 2006
- Mardis de l'ADJ
- Droits et responsabilités des investisseurs institutionnels
- Matinées-débats

61 Formation continue obligatoire

63 Commissions ouvertes

64 Vie du Palais

- Concours de la Conférence
- Journée mondiale de la femme
- Palais littéraire et musical
- Juristes Franco-britanniques
- Challenge Avokart 2006
- Création de l'association Capitole-Concorde

65 Carnet

- Dons au Conseil
- Décès

66 Initiadroit

Le Bulletin

Fragiles

Editorial



Jacques Huillier
*Membre du Conseil de l'Ordre,
Membre référent de
la Commission sociale*

La profession est libérale et indépendante. C'est le premier de nos principes essentiels.

Cette liberté, si chérie, cette indépendance tant revendiquée, ne vont pas sans risques.

Les accidents de la vie, les rigueurs économiques mais aussi les négligences ont parfois raison des plus combatifs.

La mission de la Commission sociale est triple :

- **Prévenir**, d'abord et bien sûr, en recensant les causes des difficultés que certains peuvent rencontrer au long de leur carrière et en intervenant auprès des organismes responsables.

Préparer les plus jeunes pour que liberté rime avec responsabilité, pour que notre profession soit source d'épanouissement et d'équilibre.

- **Aider** ceux d'entre nous qui ont perdu la notion des contraintes induites par la gestion de l'entreprise que constitue un cabinet d'avocat, soutenir et accompagner les victimes d'accidents de la vie.

Trouver les moyens d'apurer les dettes, négocier des échéanciers, suggérer des changements de structure en partenariat avec le bureau du même nom, envisager une reconversion salutaire avec le bureau carrière.

- **Informé** : la législation sociale est de plus en plus complexe et les contraintes de notre activité font qu'en matière de conseil, le cordonnier se retrouve parfois le plus mal chaussé.

Pour remplir cette mission de proximité, toute une équipe, dont une assistante sociale tenue au secret professionnel, se met à votre service.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous au 01 44 32 49 44, pour qu'ensemble, nous puissions avancer avec plus de sérénité.

Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre
du mardi 21 février 2006

Rencontre avec les confrères

Le Bâtonnier a entamé le 21 février les premières rencontres directes qu'il s'était engagé à organiser avec l'ensemble de ses confrères, en fonction de la localisation géographique des cabinets.

Sur les 400 avocats ayant reçu une invitation, 120 ont répondu et 70 ont pu être présents à la Maison de l'Aubrac où avaient été conviés les avocats du 12^{ème} arrondissement et ceux des arrondissements limitrophes.



L'accueil a été très chaleureux et les avocats présents ont manifesté leur satisfaction de pouvoir ainsi rencontrer leur Bâtonnier, à proximité de leur lieu de travail, et de poser directement les questions qui leur tenaient à cœur.

Ont été notamment abordés les thèmes de la défense pénale des mineurs, de l'accès au droit, des honoraires et de la formation continue.

Concernant ce dernier point et à la suite de remarques concernant son coût, il a été rappelé que certains cabinets ainsi que les commissions ouvertes procurent des formations de grande qualité et, de surcroît, gratuites.

Comme prévu, le Bâtonnier poursuivra ces rencontres directes avec tous les avocats du Barreau à raison d'une réunion tous les quinze jours en moyenne, chacun en sera individuellement averti par courrier.

La lettre d'opinion

Au cours du Conseil du 31 janvier dernier, M. Laurent Chambaz, AMCO, membre du comité d'éthique, avait exposé au Conseil les questions et difficultés qui s'attachent à la lettre d'opinion, acte couramment pratiqué dans les pays anglosaxons et qui consiste pour un avocat à faire diverses affirmations par écrit à destination d'une partie qui n'est pas sa cliente. La discussion s'est poursuivie entre les membres du Conseil : la question se pose de savoir quelle est la responsabilité du rédacteur de la lettre, s'il a une obligation de résultat, si cette lettre peut être considérée comme une certification pour ce qui concerne son contenu.

La lettre d'opinion recouvre en réalité de nombreuses variantes qui vont de la simple constatation d'un fait, comme l'immatriculation d'une société au registre du commerce et des sociétés, jusqu'à une appréciation juridique relative à la régularité d'un acte. Compte tenu de la complexité de la question posée, il apparaît indispensable d'établir une recommandation à l'attention des avocats du Barreau, d'autant que le programme de l'EFB comporte désormais une formation sur la lettre d'opinion.

MM. Jean-François Prat, Jean-Michel Tron, Pierre Lévêque et Dominique Mondoloni, MCO, membres de la Commission de l'Exercice, fourniront au conseil des modèles de lettres d'opinion.

La question sera réexaminée au cours d'une prochaine séance, avec le concours de Mme Catherine Paley-Vincent, Présidente du Comité d'éthique.

Contractualisation de la prestation d'avocat

M. Pierre Chaufour, MCO, a présenté le travail réalisé par la commission des textes et de la prospective, dont il est secrétaire, concernant la contractualisation de la prestation d'avocat.

Cette commission a rédigé trois documents qui vont dans le sens de cette contractualisation :

- une charte de l'avocat ;
- des conditions générales de prestation ;
- une lettre de mission type.

MM. Henry de Suremain et Philippe Touzet, avocats à la Cour, membres de cette commission, en ont fait une description. La lettre de mission, qui constitue le mandat écrit prescrit par le décret du 12/07/2005, s'insère dans un objectif de sécurité juridique et de transparence tarifaire. La charte des engagements fondamentaux à destination des clients de l'avocat reprend les obligations déontologiques essentielles de celui-ci. Elle est universelle et destinée à tous les avocats quelque soit leur clientèle et leur mode d'exercice. Elle met en avant 5 valeurs essentielles : l'efficacité, la qualité, la transparence, l'intégrité et l'humanisme. Un débat concernant la contractualisation de la prestation d'avocat aura lieu le 21 mars prochain.

Code de déontologie de l'union européenne

Mme le Bâtonnier Dominique de la Garanderie a présenté au Conseil le projet de modification du code de déontologie du CCBE, qui devrait être adopté à Porto au mois de mai prochain. Le Conseil de l'Ordre a voté une résolution aux termes de laquelle il a souhaité que soient apportées quelques modifications afin que les règles qui auront été ainsi adoptées soient applicables à l'activité transfrontalière des avocats et qu'elles prévalent en cas de conflit, sur les règles de l'état d'origine de l'avocat concerné.

De même, lorsqu'il accomplira une activité transfrontalière, l'avocat devrait respecter les règles déontologiques de l'état membre d'accueil sur lesquels il a le devoir de s'informer tout en restant tenu de respecter les règles déontologiques de l'état membre dont il est originaire.

En cas de conflit entre les règles déontologiques de l'état membre d'accueil et celle de l'état membre d'origine, les règles de l'état membre d'origine devraient prévaloir dans les rapports entre l'avocat et son client sauf si ce dernier est résident de l'état membre d'accueil.

Les règles de l'état membre d'accueil prévalent dans les rapports entre l'avocat et toute personne résidant dans cet état ou toute entité ou institution de cet état.

Indépendamment du projet de modification du code de déontologie, le CCBE travaille sur la convergence des règlements intérieurs et tente de dégager des principes essentiels communs appelés «core values».

Le Conseil a également adopté une résolution se montrant favorable à ce que les divers barreaux européens fassent converger leur déontologie autour de valeurs ou principes essentiels communs.

Hommage

Par sa présence, ce jeudi 23 février à la synagogue de la Victoire à Paris, le Bâtonnier a associé le Barreau de Paris à la mémoire d'Ilan Halimi, enlevé, torturé et assassiné.

Omissions

Sont omis du Barreau de Paris :

M. Boutaleb Chergui
M. Adrien Gonzalez Maltes
M. Jacques Mattei
M. Pierre Petit
Mme Isabelle Rivière
Mme Stella Sberro

Il est rappelé que les omissions ne constituent pas des sanctions.

Informations

Le Barreau en Images (BIM)

Le BIM présentera son nouveau numéro le 1^{er} de chaque mois sur le site Internet de l'Ordre www.avocatparis.org.

Au sommaire du mois de mars :

- le colloque «cross examination» du 1^{er} février
- les travaux de la commission pénale sur l'affaire Outreau
- la 1^{ère} visite du Bâtonnier dans les arrondissements parisiens
- l'opération Initia droit
- des mini-interviews d'avocats
- des extraits des dernières conférences du stage

Initia droit

Affectation dans les collèges et lycées

En raison d'un manque d'effectif au sein de l'association Initia droit, certains avocats ayant fait une demande d'affectation auprès d'un collège ou d'un lycée n'ont pu obtenir satisfaction dans des délais convenables.

Ce dysfonctionnement, qui n'est qu'une conséquence du développement de cette association, sera résolu dans les prochains jours.

Direction des services fiscaux P.V. d'adjudication immobilière

La direction des services fiscaux est transférée depuis le 6 janvier 2006, 6 rue Paganini à Paris 20^{ème}, centre des hypothèques.

Cependant, l'activité d'enregistrement des actes judiciaires est rattachée au service des impôts des entreprises, 10 rue Michel Le Comte à Paris 3^{ème}.

Concrètement les états liquidatifs de droits dus seront déposés à la Toque et les paiements peuvent être adressés ou déposés sous pli cachetés au bureau 534 (5^{ème} étage, escalier S) où

un agent appose un timbre et horodate l'enveloppe.

Les plis sont transmis à la recette par une navette quotidienne assurée par les services fiscaux de Paris Centre.

Procédure devant la Cour d'assises

Il est rappelé aux avocats que, dessaisis par leurs clients alors que le dossier est enrôlé devant la Cour d'assises, il y a évidemment lieu, dans la plus élémentaire des courtoisies, d'informer le Président de la Cour d'assises concerné afin que la succession d'avocat puisse être normalement organisée et que le rôle de la Cour d'assises ne soit pas ainsi perturbé.

Europe

Appels d'offres

• Guatemala - Soutien à la réforme du cadre juridique et normatif municipal et territorial de l'Etat

Un avis de marché a été publié le 9 février dernier par le Secretaria de Coordinacion Ejecutiva de la Presidencia de Guatemala (SCEP) sur base d'une convention de financement avec la Communauté européenne, ayant pour objet une assistance portant sur différents domaines relatifs au développement et à l'application du cadre juridique/normatif de la gestion publique territoriale, au niveau municipal et intermunicipal (réf.2006/S 27-029076, JOUE S 27, du 9 février 2006). L'objectif est de générer une dynamique de formation en vue de l'application correcte de la loi, de l'élaboration et de l'application des ordonnances.

Réception des offres avant le 17 mars (en espagnol)

Renseignements : DBF
Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77
E-mail : dbf@dbfbruxelles.com
Site : www.dbfbruxelles.com

Prochains entretiens communautaires à Bruxelles

La Délégation des Barreaux de France organise des entretiens communautaires sur le thème «Le droit communautaire de l'environnement : actualités et perspectives» en présence notamment de Mme Corinne Lepage, avocat à la Cour, ancien Ministre de l'environnement, le **vendredi 10 mars de 9h30 à 16h30** à Bruxelles.

Au programme :

- «Panorama de la réglementation environnementale : secteurs d'actualité» ;
- «Le programme REACH : vers un nouveau cadre réglementaire des substances chimiques» ;
- «Les instruments économiques et fiscaux en faveur de l'environnement» ;
- «De la responsabilité environnementale civile...» ;
- «... vers une responsabilité environnementale pénale ? ».

Informations et inscriptions :

Délégation des Barreaux de France
1, avenue de la joyeuse Entrée
B-1040 Bruxelles
Tél. : 32 2 230 83 31 – Fax : 32 2 230 62 77
E-mail : dbf@dbfbruxelles.com
Site : www.dbfbruxelles.com

Agenda

Formation à la médiation Session mars 2006

fco
Formation
Continue
Obligatoire
Validation 2006

Une formation à la médiation est organisée par le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP) près la

CCIP, en 7 modules d'une journée de 9h à 18h, dans ses locaux.

Au programme :

• **jeudi 2 mars** : «Comprendre l'esprit de la formation – Connaître les principales méthodes de résolution des conflits : ADR en France et dans le monde ; les solutions offertes par le

RCP - On croit rêver (suite et fin)

Un jugement confirmé par la Cour a déclaré responsable un avocat qui, devant le silence de son client, un organisme bancaire, et bien que son mandat exclût expressément la phase contentieuse, avait finalement déposé une requête devant le Tribunal administratif à la suite d'un redressement fiscal, requête malheureusement jugée tardive.

Nous n'avions pas perçu la notion de perte de chance, puisque le client, bien que dûment averti de la procédure à suivre et des délais, n'avait pris aucune initiative en sorte que si l'avocat n'avait rien fait, le résultat eut été le même.

Le Tribunal, confirmé par la Cour, va allouer au client le plein de sa demande, c'est-à-dire la totalité du redressement dont il avait été l'objet au motif que si la requête avait prospéré, bien qu'à la date de celle-ci, sur la même question, il n'existât que deux décisions contradictoires de tribunaux administratifs, le Conseil d'Etat, un an plus tard, avait tranché dans un sens favorable à la thèse soutenue par l'avocat. On prend soin de noter qu'il ne s'agit pas d'un revirement de jurisprudence de la part du Conseil d'Etat, mais d'un arrêt statuant pour la première fois sur la question, plus d'un an après le dépôt de la requête.

Ainsi l'avocat avait eu le double tort de suppléer à la carence de son client pour défendre les intérêts de celui-ci et d'anticiper d'un an sur la jurisprudence du Conseil d'Etat qui donnait raison à sa thèse.

Heureux client, banquier négligent !

Bruno Richard, AMCO

Directeur du Bureau des Assurances
Tél. 01 44 88 59 82 - Fax. 01 44 88 59 98
E-mail : brichard@avocatparis.org

CMAP – Prendre connaissance du rôle d'un médiateur affilié à un Centre : l'exemple du CMAP – Comprendre la structure de la relation à deux et le passage à la relation à trois» ;

• **vendredi 3 mars** : «Comprendre les différentes étapes de la médiation – Relier la médiation à la connaissance des composants des conflits : causes et besoins fréquents - Imaginer la création du plus grand nombre de solutions possibles» ;

• **jeudi 9 mars** : «Intégrer le droit dans la médiation – Prendre la mesure du rôle de l'avocat en médiation : illustration grâce à un cas pratique – Adopter une éthique de médiateur» ;

• **vendredi 10 mars** : «Maîtriser les techniques de négociation pour savoir gérer le conflit» ;

• **vendredi 17 mars** : «Appliquer les techniques de questionnement, d'écoute, de reformulation, de recadrage et reconnaissance réciproque en médiation» ;

• **vendredi 24 mars** : «décrypter et résoudre les situations de blocages en médiation avec l'analyse transactionnelle» ;

• **vendredi 31 mars** : «Assimiler la pratique de la médiation et construire sa personnalité de médiateur – Evaluation et conclusion».

Les prochaines sessions sont prévues en juin/juillet et septembre/octobre.
Tarif unique : 2 650 € H.T. (56 heures)

Renseignements et inscriptions : CMAP
39, av. Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris
Tél. : 01 44 95 11 40 - Fax : 01 44 95 11 49
E-mail : cmap@map.fr
Site : www.cmap.fr



Formation Continue Obligatoire



Direction de la
formation continue

Depuis le 1^{er} janvier 2005, chaque avocat inscrit a une obligation de formation continue de 20 heures par an.
Pour en savoir plus, vous pouvez retrouver le texte de la décision à caractère normatif du CNB
sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr (rubrique formation puis formation des avocats inscrits)

1 • Conférences et colloques

Thème • Niveau	Date • Lieu • Tarif	Spécialité • Coordinateur
La réforme du code de l'expropriation Niveau 2	Mardi 28 février de 14h à 18h Maison du Barreau Tarif : 80€	Droit Public J-J Israël F.Levy
Techniques de la plaidoirie, de la rhétorique et de la négociation	<u>Attention tous les séminaires sont complets pour l'année 2006</u> Techniques de la Plaidoirie COMPLET	Pratique professionnelle S. Bensimon
La parole d'aujourd'hui	Jeudi 23 mars de 9h à 18h Maison du Barreau Tarif : GRATUIT <u>Inscription auprès du secrétariat des Commissions ouvertes :</u> Ile_tixerant@avocatparis.org	Pratique professionnelle M.Stasi

**NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION
ELECTRONIQUE ET DROIT PENAL**
Mercredi 22 Mars 2006 de 14H à 18H à la Maison du Barreau
avec les interventions de :

Christiane FERAL-SCHUHL, Avocat à la cour de Paris
Yves CRESPIEN, Commissaire Principal, Chef de la BEFTI
Mme CHAMBON, Commissaire Divisionnaire, Chef de l'OCLCTIC

Inscriptions sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr
(rubrique formation continue puis programmes détaillés)

Formation 2006

Thème Niveau	Date • Lieu • Tarif	Spécialité • Coordinateur
L'entreprise familiale et sa fiscalité Niveau 2	<u>Initialement prévue le 1^{er} mars reportée à une date ultérieure</u>	Fiscalité/Sociétés H.Chemouli
Investissements étrangers Niveau 2	Jeudi 2 mars de 14h à 17h EFB- 63 rue de Charenton - 75012 PARIS Tarif : 80€	Droit International S. Worthalter R. Montfort
Patrimoine de la famille en cas d'incapacité	Mercredi 15 mars de 9h à 12h30 Maison du Barreau Tarif : 70€	Droit des Personnes F.Fresnel H. Isern-Real
La gestion des catastrophes collectives immobilières Niveau 2	Mardi 21 mars de 9h à 17h30 1 ^{ère} chambre de la cour d'Appel de Paris Tarif : GRATUIT <u>Inscription auprès de :</u> M. Jean DELHAYE 11 rue de Verdain 95270 CHAUMONTEL Tél : 01 34 71 90 70	Droit immobilier J-F Pericaud en partenariat avec «Justice et construction»
Nouvelles technologies de la communication électronique et droit pénal Niveau 2	Mercredi 22 mars de 14h à 18h à la Maison du Barreau Tarif : 80€	Droit de la communication C.Feral-Schuhl Y. Crespin
Cabinet d'avocat : le choix de son régime d'imposition Niveau 2	Jeudi 23 mars de 9h à 17h EFB- 63 rue de Charenton - 75012 PARIS Tarif : 150€	Droit Fiscal-en partenariat avec l'Anaafa J-P Durieux
Regards croisés : droit de l'urbanisme et droit de propriété Niveau 2	Jeudi 23 mars de 18h à 20h Maison du Barreau Tarif : 50 €	Droit Public/Droit Privé Y.Aguila J.C Bonichot
Retraite et prévoyance des salariés : régime, fiscalité, charges sociales Niveau 2	Jeudi 23 mars de 9h à 18h Bibliothèque de l'Ordre des Avocats Tarif : 150€	Droit Social F. Wismer P. Bouaziz

Comment vous inscrire ? :

Désormais nous disposons d'un site internet : www.efb-paris.avocat.fr (rubrique formation puis programmes détaillés), pour les inscriptions payantes : connectez vous sur le site de l'EFB, il est indispensable d'imprimer le formulaire d'inscription à nous retourner accompagné du règlement.
Pour les formations en cabinet vous avez la possibilité de vous inscrire par mail : j.marx@efb-paris.avocat.fr ou / ifc@efb-paris.avocat.fr

Le programme vous est présenté par matière et par niveau répondant ainsi aux besoins de tous :
Niveau 1 : initiation ou acquisition de connaissances
Niveau 2 : approfondissement des connaissances
Niveau 3 : spécialisation

Confirmation des formations ?

Vous recevrez une confirmation d'inscription par mail, alors pensez à noter votre mail sur le bulletin d'inscription, l'équipe de la formation continue vous souhaite une bonne formation !

2. Commissions ouvertes

Pour la validation au titre de la formation continue,
il convient désormais de s'inscrire par mail : commissions.ouvertes@avocatparis.org
Les réunions des Commissions Ouvertes sont accessibles à tous les avocats.
Chacune vaut équivalence de 2 heures
au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

Commission Droit de la Propriété Intellectuelle

Responsable : Mme Fabienne Fajgenbaum

Mercredi 1^{er} mars à 18h, Bibliothèque de l'Ordre

**Thème : «Relations avec les Magistrats de la 15^{ème}
Chambre du Tribunal de Commerce de Paris»**

La Commission et Mme Habauzit-Detilleux auront le plaisir
de recevoir M. Sevray, Président de la 15^{ème} Chambre du
Tribunal.

Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq

Jeudi 2 mars à 18h – Maison du Barreau, Auditorium

Thème : «Le sort du bail dans la séparation du couple»
par Mmes Laurence Coulon-Petitfrère et Brigitte Rozen

Commission ouverte de Droit International

Responsable : M. Louis-Bernard Buchman

Arbitrage International et place de Paris

Responsables : Mme Laurence Kiffer et M. Louis Degos

**Mercredi 8 mars à 17h30, Maison du Barreau, Salle du
Pont Neuf**

**Thème : «L'International Council for International
Arbitration (ICCA), son histoire, son action et le rôle joué
par la doctrine française»**

Intervenant : M. Yves Derains

Commission ouverte de Droit Immobilier

Responsable : M. Jean-François Pericaud

Sous-commission Promotion Vente

Responsables : Mme Anne Dircks-Dilly et M. Hubert
Gasnos

Jeudi 9 mars à 18h, Maison du Barreau, salle du Barreau

Thème : «La vente à la découpe»

Intervenants : Mme Anne Dircks-Dilly et M. Hubert Gasnos,
avocats à la Cour.

Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq

Commission pour l'Accès au Droit des Majeurs Vulnérables

Responsables : Mmes Florence Fresnel et Marie-Hélène
Isern-Real

Jeudi 16 mars à 18h, Maison du Barreau, salle du Barreau

**Thème : «La loi du 11 février 2005» - loi pour l'égalité des
droits et des chances, la participation à la citoyenneté
des personnes handicapées, à sa date anniversaire, un an
plus tard.**

Intervenant : M. Gilles Not, docteur en Droit, responsable
du service juridique, attaché à la direction de la CNBF.

Commission ouverte de Droit Fiscal et Douanier

Responsables : MM. Louis-Marie Bourgeois et Alain
Theimer

**Vendredi 24 mars à 9h, Maison du Barreau, Salle du Pont
Neuf**

Thème : «Déclarations IR 2005»

Commission Marchés Emergents et Nouvelles Technologies

Responsable : M. Gérald Bigle

**Vendredi 31 mars à 9h30, Maison du Barreau, Salle du
Barreau**

**Thème : «Les droits dérivés (Licencing et caractère
merchandising)»**

Renseignements et inscriptions :

Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant

Fax : 01 44 32 49 93

E-mail : commissions.ouvertes@avocatparis.org

Si vous souhaitez recevoir les annonces de réunions
d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous
inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur
le site du Barreau de Paris
uniquement : www.avocatparis.org

L'affluence croissante, et parfois inattendue,
aux réunions des commissions ouvertes
peut amener à des changements de salles
ou d'horaire : soyez compréhensifs !

Mardis de l'ADIJ



L'association pour le développement de l'informatique juridique (ADIJ) organise, dans le cadre de ses «Mardis de l'ADIJ»

une conférence sur le thème : «Droit du travail et nouvelles technologies : actualité législative et jurisprudentielle», le **mardi 7 mars de 17h30 à 19h30**, à la Maison du Barreau, Salle du Barreau. PAF : 16 € (gratuit pour les membres de l'ADIJ).

Inscriptions : ADIJ
Mme Christiane Féral-Schuhl, AMCO
Fax : 01 42 68 15 45
E-mail : coordination.adij@salans.com

Droits et responsabilités des investisseurs institutionnels Gouvernance d'Entreprise

L'Institutional Investor Conferences, en partenariat avec le cabinet d'avocats Schiffrin & Barroway de Philadelphie, organise une conférence le **jeudi 16 mars à partir de 8h à Amsterdam** sur le thème «Droits et les Responsabilités des Investisseurs Institutionnels - Approches européennes et américaines de l'actionnariat activiste».

Au programme :

- L'engagement coordonné des investisseurs institutionnels dans la gouvernance des sociétés cotées européennes et américaines ;
- Les actions collectives ou «Class actions» ;
- La responsabilité des investisseurs ;
- Le rôle des gérants d'actifs européens dans le cadre de la protection des intérêts des investisseurs ;
- Les litiges de droit boursier ;
- Le retour sur les causes des grands scandales financiers.

Interviendront notamment MM. Pierre Bollon, Directeur Général de l'association française de la Gestion Financière, Mathias Bauer, Vice-Président de l'association européenne des Fonds de pen-

sion et des Gérants d'Actifs, et Al Gore, ancien Vice-Président des Etats-Unis. Le panel concernant le sujet des réformes à venir dans le domaine de la gouvernance d'entreprise sera animé par M. Alain-Xavier Briatte, avocat à la Cour.

Renseignements : www.iiconferences.com

Matinées-débats

La Lettre des Juristes d'Affaires et les rédactions du Lamy Dehove et d'Option Qualité organisent une matinée-débat sur le thème «Le Paquet hygiène - Mise en œuvre des nouvelles règles de sécurité des aliments», le **vendredi 17 mars de 8h45 à 11h30**, Hôtel Crillon, 10 place de la Concorde. Intervenants : MM. Antoine de Brosses, avocat à la Cour, Daniel Nairaud, Secrétaire général du Conseil national de l'alimentation, Alain Soroste, Ingénieur E.N.S.I.A. et Rédacteur en chef d'Option Qualité, auteur du Lamy Dehove. Places limitées.

PAF : 412,62 € pour les abonnés à la LJA, 550,16 € pour les non abonnés.

Renseignements et inscriptions :
Mme Laure Legru
Tél. : 08 25 08 08 20 - Fax : 01 76 73 48 13
E-mail : matineesdebats@lamy.fr

Vie du Palais

Concours de la Conférence

Les séances du concours de la Conférence, présidées par le Bâtonnier, ont lieu à la bibliothèque de l'Ordre, à 19h30.

• **mardi 28 février**, 7^{ème} séance

L'invité sera M. Gaby Cohen Bacri, avocat à la Cour. Sujets :

- «Peut-on juger sans être odieux ?» ;
- «Faut-il être fidèle à ses maîtresses ?»

Rapporteur : M. Christophe Gouget, 6^{ème} secrétaire

• **mardi 7 mars**, 8^{ème} séance

L'invitée sera M. Claude Evin, ancien Ministre.

Sujets :

- «La santé se moque-t-elle de l'hôpital ?» ;

- «Les gitanes ont-elles encore le droit de danser ?»

Rapporteur : Melle Delphine Jaafar, 7^{ème} secrétaire

• **mardi 14 mars**, 9^{ème} séance

L'invité sera M. Bernard Stirn, Président adjoint de la Section du contentieux du Conseil d'Etat. Sujets :

- «L'Etat se sert-il ?»

- «Fallait-il prendre la Bastille pour en faire un Opéra ?»

Rapporteur : M. Ambroise Liard, 8^{ème} secrétaire

Renseignements :
M. Benoît Deniau, 11^{ème} secrétaire
Tél. : 01 53 70 10 40 - Fax : 01 53 70 10 41
E-mail : benoit.deniau@bdf.net

Journée mondiale de la femme

Dans le cadre de la journée mondiale de la femme et en l'honneur de la venue de l'avocate nigériane Hauwa Ibrahim, la Conférence du stage avec le soutien du Barreau de Paris et de l'association Avocats sans frontières, organise une séance hors concours le **mercredi 8 mars à partir de 19h30** à la Bibliothèque de l'Ordre.

Mme Hauwa Ibrahim, qui assure la défense des femmes condamnées à mort par lapidation pour adultère au Nigeria, a partagé en 2005 avec l'organisation Reporters sans Frontières et l'association cubaine, les Dames en blanc, le prix Sakharov décerné par le Parlement européen. Depuis l'introduction de la loi islamique dans le droit pénal, dans douze états du Nigeria, malgré les menaces, Hauwa Ibrahim n'a pas cessé de défendre les droits des femmes et a ainsi mobilisé l'ensemble de la communauté internationale pour obtenir l'acquiescement d'Aminal Lawal. Entrée libre.

Informations : M. Roberto Buquicchio
Tél. : 01 44 32 49 30

Palais littéraire et musical

Le Palais littéraire et musical organise une conférence-concert le **mercredi 8 mars à 20h45** à l'auditorium de la Maison du Barreau, présidée par M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre.

Mme Christine Thin, conseiller à la Cour de cassation, évoquera, sur un texte de M. Georges Martin, conseiller honoraire de la Cour de cassation, «La vie musicale à Vienne, de Mozart à Brahms», avec la participation de l'association des musiciens du Palais «La voix de son Maître».

Renseignements :
M. Bruno Richard, AMCO, Secrétaire général
Tél. : 01 42 44 10 44

Juristes Franco-britanniques

Une conférence est organisée par l'association des Juristes Franco-britanniques (Ajfb) et Justice Construction sur le thème : «Le paiement des intervenants à l'acte de construire en droit britannique et droit français : garanties et recouvrement», le **lundi 20 mars de 8h30 à 10h30**, au Self de Harlay du Palais de Justice.

Intervenants : MM. Philippe Poux-Jalagui, avocat à la Cour, et M. Robert Stevenson, solicitor. PAF : 18,30 €

Inscriptions :
Justice Construction, M. Delhay
11, rue de Verdun - 95270 Chaumontel

Le même jour à 20h aura lieu le dîner annuel de l'Ajfb à la Maison des Arts et Métiers, 9bis avenue d'Iéna 75116 Paris.

L'invité d'honneur sera M. Alain Plantey, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, ancien Président de l'Institut de France, Président d'honneur de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI. PAF : 80 € par personne pour les membres, 90 € pour les non-membres.

Inscriptions : AJBF
Mme Béatrice Castellane, MCO
10, rue Chardin - 75016 Paris

Challenge Avokart 2006

L'association Avokart organise son challenge annuel avec le Racing kart de Cormeilles-en-Vexin, le **samedi 25 mars de 13h30 à 19h30**. Inscriptions jusqu'au 16 mars à raison de 180 € par personne.

Renseignements :
M. Philippe Rezeau, avocat à la Cour
Tél. : 01 42 27 51 03 - Fax : 01 42 27 80 05
E-mail : letang.rezeau@wanadoo.fr

Création de l'association Capitole-Concorde

L'Université des sciences sociales de Toulouse, sous l'égide de sa faculté de droit, entend constituer une association permettant de nouer (et renouer) des liens entre diplômés de toutes générations et de toutes disciplines.

Une réunion se tiendra à Paris au printemps pour fixer les modalités de cette association, organisée par quelques jeunes avocats du Barreau de Paris sous le nom d'association Capitole-Concorde. La faculté de droit serait heureuse de recevoir l'adresse de tous ceux qui souhaiteraient y participer.

Renseignements :
Université des sciences sociales,
1 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex
E-mail : association.capitole.concorde@univ-tlse1.fr

Flash déontologie

Documents qu'un collaborateur quittant un cabinet peut emporter avec lui

Le «flash déontologie» publié dans le Bulletin n°6 paru le 14/02/06 sous la signature du Bâtonnier Jean-René Farthouat, à propos des documents qu'un collaborateur quittant un cabinet peut emporter avec lui, constitue un avis émis par la commission plénière de déontologie qu'il préside.

Carnet

Dons au Conseil

Ont remis un exemplaire dédicacé de leurs ouvrages au Bâtonnier : Mme Caroline Mécary, membre du Conseil de l'Ordre, «L'adoption» ; MM. Jacques Buisson, Président de la Chambre de l'instruction de Grenoble, et Serge Guichard, Recteur de l'académie de Rennes, «Procédure pénale» ; M. Raymond Martin, avocat honoraire, «Déontologie de l'avocat – 9^{ème} édition».

*Le Bâtonnier et le Conseil
les en remercient vivement.*

Décès

Le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ont la tristesse de faire part du décès de :

Mme Yolande Denys Frasson Gorret, ancien secrétaire de la Conférence, survenu le 6 février à l'âge de 79 ans ; M. Bernard Chaval, avocat à la Cour, survenu le 10 février à l'âge de 58 ans ; M. Georges Brouwers, avocat honoraire et vice-président honoraire du Tribunal de Versailles, survenu le 14 février à l'âge de 80 ans ; M. le Bâtonnier Robert Brouillaud, avocat honoraire, survenu le 21 février à l'âge de 81 ans ; M. Jean-Jacques Moinas, avocat à la Cour, survenu le 20 février à l'âge de 60 ans ; M. Pierre Tiquet, avocat honoraire, survenu le 21 février à l'âge de 87 ans.

*Le Bâtonnier et le Conseil
adressent à leur famille
leurs sincères condoléances.*

Rédacteur en chef
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour
Rédactrice • Crédit photo
Stéphanie Le Traou
Maquette
Lara Baljak

Sous la présidence du Bâtonnier et de son Fondateur, M. le Bâtonnier Lussan, la première Assemblée Générale de l'association Initia droit, s'est tenue le 12 janvier dernier, réunissant ainsi plus de 70 confrères.

Après avoir rappelé l'origine et la finalité d'Initia droit, M. le Bâtonnier Lussan a insisté sur sa volonté d'établir des partenariats avec les institutionnels, les administrations et les entreprises privées afin de sensibiliser le monde du travail à l'action d'Initia droit, ce qui permettra d'obtenir les aides financières indispensables à la poursuite de son développement.

M. Jean-Luc Chartier, vice-Président, a souligné le rôle du droit dans le projet éducatif et la nécessité d'informer et d'impliquer les responsables du secteur privé à l'action menée auprès des jeunes.

M. Didier Cayol, Directeur, et Mme Lucile Rambert, Directrice adjointe, ont fait état de leurs expériences dans les établissements scolaires et des nombreuses retombées médiatiques liées à cette action.

Actuellement, 405 avocats bénévoles interviendront pour le 1^{er} trimestre auprès de 9 000 collégiens et lycéens.



Lucile Rambert, Directrice-adjointe

Le Bureau de l'association est ainsi composé

Président, Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre,
Président fondateur, M. le Bâtonnier Lussan,
Vice Président, M. Jean-Luc Chartier,
Directeur, M. Didier Cayol
Directrice-adjointe, Mme Lucile Rambert,
Secrétaire générale, Mme Lynda Atton,
Secrétaire général adjoint, M. Yan Cornevaux,
Trésorières, Mmes Marie-Christine Labrousse et Marie-Chantal Cahen,
Trésorière adjointe, Madame Florence Fresnel,
Délégué à la communication, M. Aman Mansouria-Demmane

Renseignements : Lucile Rambert
Tél. : 01 44 32 48 44 - Fax : 01 44 32 49 27
E-mail : lrambert@avocatparis.org